



COMMUNICATION

CORONAVIRUS (COVID 19)

Bulletin N°14

Le 26/03/2020

1. CSSCT de l'APAJH Yvelines et CSE du GBS ce jour

Les procès-verbaux des séances précédentes ont été validés et seront communiqués dans les structures prochainement.

Ces deux instances se sont tenues ce jour téléphoniquement avec accord de toutes les parties.

Les points abordés ont concerné les états des lieux des ESMS et du PAT dans des modes dégradés.

Ont été identifiés que les professionnels de l'enfance ayant été mis en quatorzaine le 15 mars pourront être mobilisés dès le 30 mars pour venir en soutien aux ESMS ouverts.

2. Les congés trimestriels des salariés de l'enfance

Les congés trimestriels du 2^{ème} trimestre doivent être posés par l'ensemble des professionnels concernés même en période de confinement. Une dérogation est admise avec un égrènement de 3 CT sur deux périodes si besoin pour les salariés qui bénéficient de 6 CT trimestriels.

Les CT doivent être posés par roulement de telle sorte que nous puissions toujours mobiliser des professionnels de l'enfance vers le secteur adulte. Cet aménagement doit également permettre le suivi des jeunes au domicile et la tenue des permanences téléphoniques pour les usagers, familles et salariés. Cela permet une veille y compris pendant les congés scolaires.

Les congés payés et d'ancienneté : le solde des CP et d'ancienneté 2019/2020 doit être pris avant le 31 mai 2020. L'employeur a la possibilité de réguler la prise des congés annuels sur la période afin de permettre une mobilisation étalée selon les nécessités de services notamment dans les internats et SAMSAH.

Les jours de RTT ne sont acquis pendant les périodes de suspension du contrat tels que les arrêts de travail pour garde d'enfant, maladie ou confinement.

3. Hébergement gratuit par Airbnb pour les soignants

Logements pour les soignants : à la demande de l'Etat, Airbnb met en place une plateforme de mise à disposition gratuite de logements pour les soignants et les travailleurs sociaux.

Dès mardi matin, un message sera adressé par Airbnb aux propriétaires qui utilisent la plateforme pour leur proposer de participer à cette initiative et mettre à disposition gracieusement les appartements entiers qui ne sont pas loués dans le contexte actuel. Ces logements seront proposés gratuitement aux personnels soignants et travailleurs sociaux sur la plateforme « Appartsolidaire » dès ce soir.

Chaque hôte volontaire ayant hébergé gratuitement un soignant ou un travailleur social durant cette opération bénéficiera d'un dédommagement d'un montant de 50€ réglé par Airbnb pour chaque réservation.

Pour accéder à la plateforme « Appartsolidaire » (lien actif dès 10H, ce mardi 24 mars): <https://www.airbnb.com/d/solidarite-medicale>

4. Les résidents de la Plaine

Huit résidents du FAM de la Plaine ont de la fièvre depuis vendredi sans symptôme supplémentaire. Ils sont isolés en chambre individuelle depuis.

Le laboratoire n'a pas encore retourné les résultats des tests passés hier sur deux résidents des six présentant de la fièvre mercredi.

Depuis cet après-midi, tous les résidents sont confinés en chambre y compris pour les repas servis à tour de rôle.

Les résidents ne pouvant supporter le confinement sortent un par un avec un accompagnement individuel.

Les cadres et les professionnels sont très mobilisés et vigilants dans les conditions de cette crise exceptionnelle.

5. La procédure de Visite A Domicile (PJ)

Dans le cadre des visites à domicile qui s'imposent nous vous demandons de bien vouloir respecter la procédure validée par le Docteur INSAURRALDE en complètement des gestes barrières. Cette procédure pourra évoluer dans le temps.

6. Nouvelle attestation dérogatoire de déplacement pour les usagers (PJ)

Une nouvelle attestation dérogatoire de déplacement en FALC a été élaborée avec les nouvelles mesures du Gouvernement.

7. Pour les adeptes du vélo, vous pouvez venir travailler en vélo !

